



Cigarette sur lieu de travail

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 18 mai 2002

Bonjour,

J'ai un problème de mon entreprise (en alsace) : je subi la fumée de cigarette de mes collègues toute la journée (4 personnes dans le même bureau administratif dont 2 qui fume). Tous les matins je tousse énormément. J'en ai déjà fais part à mon employeur mais il ne veut rien faire, la situation lui convient très bien comme cela.

Je voudrais savoir quels sont mes moyens d'actions ? (j'ai déjà appelé l'inspection du travail qui m'a répondu que la loi était un peu flou entre le régime national et le régime local alsacien et que cette question relevait plutôt du domaine de la santé publique et qu'il fallait voir avec la police judiciaire, ces derniers m'on demandé de voir avec le medecin de travail qui aurait peut être les moyens pour changer les choses (je n'ai pas encore été convoqué à la médecine du travail à ce jour ; mon ancienneté dans l'entreprise est de 5 mois) ou de trouver les textes exacts (sur le site de legifrance.gouv.fr) du régime local pour éventuellement porter plainte. Les textes ne sont pas clair !

Je vous demande : que puis-je faire ??

Merci pour votre compréhension et réponse rapide

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la [protection contre le tabagisme](#).

Consultez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

Rapprochez-vous aussi de nos [représentants locaux](#) qui pourront analyser avec vous les spécificité de votre cas.